

RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001126142		1ere Gachée: 08:24 (1)		Date: 13/03/2026		BRID2603131743		Zone: Sous Centrale					
		Quantité: 1.00 m3		référence commande(2): 03 26 69 55 70									
client: 410454		COLAS FRANCE				AGENCE CHAMPAGNE NORD COL5103 3 RUE MODESTE GOU LONGJUMEAU CEDEX							
chantier: DEPART													
		DEPART				LM LM LM LUI MEME							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE		température: vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
08:21								00:00					
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax	
PJMORXX300												5	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)					
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0							
appellation commerciale MORTIER NORMAL CEM2 300													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE								NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:													
signature:													

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1